

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE TEILHEDE

Enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de TEILHEDE

Par arrêté N° 2026-001 du 07/01/2026, le Maire de Teilhède a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du PLU portant sur la reprise du zonage et du règlement du PLU pour créer une zone agricole spécifique aux projets agrivoltaïques.

La personne responsable de cette procédure d'évolution du PLU, est la commune de Teilhède représentée par Monsieur CHARBONNEL, Maire. A l'issue de l'enquête publique unique, le conseil municipal approuvera la procédure, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs à partir du 2 février 2026 à 16h30 au 4 mars 2026 à 12h00, à la Mairie de Teilhède, siège de l'enquête (3 route de Manzat – 63460 TEILHEDE), aux heures et jours habituels d'ouverture au public : lundi de 16h30 à 19h30, mercredi de 9h00 à 12h00 et samedi de 9h30 à 11h30.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet <https://www.ville-teilhede.com> ; en version papier au siège de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre papier d'enquête présent au siège de l'enquête,
- par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :
 - Adresse postale : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de TEILHEDE – 3 route de Manzat – 63460 TEILHEDE
 - Adresse électronique : mairie.teilhede@orange.fr
- lors des permanences du commissaire enquêteur les :
 - Lundi 2/02/2026 de 16h30 à 19h30
 - Mercredi 11/02/2026 de 9h00 à 12h00
 - Lundi 16/02/2026 de 16h30 à 19h30
 - Mercredi 4/03/2026 de 9h00 à 12h00

Le dossier soumis à l'enquête publique unique comprend : une note de présentation non technique ; le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme ; les pièces administratives liées à la procédure ; les avis des personnes publiques associées et consultées.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par la commune de Teilhède, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département du Puy-de-Dôme. En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le site internet de la commune de Teilhède (<https://www.ville-teilhede.com>) et par affichage à la mairie, sur tous les panneaux d'affichage de la commune, sur les secteurs de Lalong et des Chenaviaux.

Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Teilhède et sur le site internet de Teilhède pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,